

# COMMUNIQUÉ

Site Internet : <http://www.ramq.gouv.qc.ca>  
Courriel : [services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca](mailto:services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca)  
INFO PROF : Québec (418) 528-7763  
Montréal, ailleurs au Québec 1 800 463-7763



## POUR RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :

**Assistance aux professionnels**  
Québec (418) 643-8210  
Montréal (514) 873-3480  
Ailleurs au Québec, en Ontario  
et au Nouveau-Brunswick 1 800 463-4776

**Télécopieur**  
Québec (418) 646-9251  
Montréal (514) 873-5951

Québec, le 26 avril 2004

À l'attention des distributeurs d'aides de suppléance à l'audition autorisés du Programme d'aides auditives

- **Nouveaux montants forfaitaires pour l'attribution d'aides de suppléance**
- **Nouveau tarif de main-d'œuvre pour la réparation**

Le conseil d'administration de la Régie de l'assurance maladie du Québec a adopté, le 14 avril 2004, une majoration de 1,5 % des montants forfaitaires alloués pour l'attribution d'aides de suppléance à l'audition assurées dans le cadre du *Programme d'aides auditives* ainsi que du tarif de main-d'œuvre qui peut être facturé pour la réparation d'une aide.

Ces modifications aux tarifs sont en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2004. Vous pouvez facturer selon ces nouveaux tarifs dès maintenant. La Régie modifiera automatiquement à leur nouveau tarif les services rendus depuis le 1<sup>er</sup> avril 2004 et facturés à l'ancien tarif.

La version électronique du *Manuel du Programme d'aides auditives* sera mise à jour et disponible dans le site Internet de la Régie le 14 mai 2004. Elle peut être imprimée au besoin.

Vous trouverez ci-après le nouveau tarif pour chacun des services concernés.

**PROGRAMME D'AIDES AUDITIVES  
AIDES DE SUPPLÉANCE À L'AUDITION**

**Montants forfaitaires à utiliser pour facturer les  
services rendus à compter du 1<sup>er</sup> avril 2004**

<b>Code de service</b>	<b>Description</b>	<b>Montant forfaitaire antérieur</b>	<b>Montant forfaitaire à utiliser pour facturer les services <u>rendus</u> à compter du 1<sup>er</sup> avril 2004</b>
6502066	Décodeur	60,66 \$	61,57\$
6502074	Téléscripteur	80,88 \$	82,09 \$
6502082	Téléscripteur adapté	111,21 \$	112,88 \$
6502090	Amplificateur téléphonique	40,44 \$	41,05 \$
6502108	Système de modulation de fréquence	101,10 \$	102,62 \$
6502116	Amplificateur personnel	60,66 \$	61,57 \$
6502124	Boucle magnétique	151,65 \$	153,92 \$
6502132	Système infra-rouge	70,77 \$	71,83 \$
6502199	Aide vibro-tactile	60,66 \$	61,57 \$
6502207	Détecteur de sonnerie de porte	70,77 \$	71,83 \$
6502215	Détecteur de sonnerie de téléphone	60,66 \$	61,57 \$
6502223	Détecteur de feu	60,66 \$	61,57 \$
6502231	Détecteur de pleurs de bébé ou de sons	10,11 \$	10,26 \$
6502165	Réveille-matin adapté	50,55 \$	51,31 \$

**Tarif de main-d'œuvre à utiliser pour facturer  
pour les services de réparation rendus à compter du 1<sup>er</sup> avril 2004**

<b>Code de service</b>	<b>Description</b>	<b>Tarif antérieur</b>	<b>Tarif à utiliser pour facturer les services <u>rendus</u> à compter du 1<sup>er</sup> avril 2004</b>
6502173	Tarif de main-d'œuvre par quart d'heure	10,11 \$	10,26 \$

Source : Direction des services à la clientèle professionnelle